

option Productions animales

RNCP358 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	BTSA — Brevet de technicien supérieur agricole
Code(s) NSF	212
Code(s) ROME	A1301
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'agriculture

<http://www.agriculture.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

• Activités visées :

1. Fournir des appuis techniques :

- Il élabore son conseil à partir de connaissances actualisées et des références locales, régionales, nationales ou internationales.
- Il s'adapte au degré de maîtrise technique du demandeur, resituant le conseil dans le contexte global de l'exploitation ou de l'entreprise, de la filière de production considérée au niveau national ou international.
- Il élabore sa réponse en fonction des considérations relatives au maintien de la qualité de l'environnement.
- Il tient compte des contraintes concernant les normes de production, de qualité des produits, de protection de l'environnement.

NB : c'est sa fonction principale ; il doit être en mesure de répondre à toute demande d'appui technique exprimée par un chef d'entreprise, un chef d'exploitation, un responsable d'élevage, ou pour tout organisme agricole, dans le domaine des productions animales.

2. Participer à l'élaboration de références technico-économiques :

- Il participe à l'établissement d'un protocole d'expérimentation.
- il met en place les outils d'enregistrements adaptés.
- Il exploite les enregistrements réalisés par les producteurs.
- Il participe à l'élaboration et à la réalisation d'enquêtes.
- Il veille au respect des procédures garantissant la rigueur de la collecte et du traitement des données.
- Il utilise les outils informatiques adaptés pour en assurer le traitement.
- Il présente oralement ou par écrit les résultats des expérimentations et des enquêtes, en les resituant dans un contexte économique et technique plus général.

3. Assurer la conduite d'un système de production animale spécialisé :

- Il choisit un système d'élevage et le conduit.
- Il choisit et utilise les outils d'enregistrement et de suivi de la production ; il interprète les résultats et adapte en conséquence ses méthodes de travail.
- Il respecte et applique la législation spécifique.
- Il assure les relations de l'exploitation avec son environnement commercial, économique, professionnel.
- Il commercialise ses produits en tenant compte de la conjoncture économique.

4. Contribuer éventuellement à une activité commerciale

NB : pour exercer cette fonction, un complément de formation spécifique sera nécessaire.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Capacités communes à toutes les options : – Choisir et utiliser, dans une situation donnée, un modèle mathématique adapté au traitement de l'information présentée sous différents aspects.
 - Utiliser des outils informatiques.
 - Communiquer dans une langue étrangère, par oral et par écrit, dans sa vie professionnelle (anglais ou allemand ou italien ou espagnol).
 - Mobiliser des capacités d'expression, de communication, de relation, d'initiative.
 - Se repérer dans la réalité économique et sociale.
- Capacités spécifiques à l'option :
 - Caractériser l'importance des productions animales, leurs filières et identifier les déterminants socio-économiques de leur évolution.
 - Comprendre le fonctionnement des exploitations agricoles orientées vers les productions animales en utilisant les outils de gestion appropriés.
 - Prendre en compte les relations entre les activités d'élevage et l'environnement pour les intégrer dans son raisonnement professionnel.
 - Mettre en œuvre les outils mathématiques nécessaires à l'expérimentation et aux méthodes d'enquête.
 - Maîtriser les bases spécifiques en biologie et en chimie liées aux productions animales, et mettre en œuvre les méthodes utiles à l'étude de ces productions.
 - Maîtriser les connaissances permettant de raisonner les différentes stratégies de conduite et de gestion des élevages.
 - Organiser et réaliser les principales manipulations, interventions et appréciations concernant les animaux et les installations d'élevage (élevage porcin et bovins lait ou bovins viande ou ovins viande ou élevage et valorisation de jeunes chevaux).
 - Réaliser un diagnostic d'élevage porcin et proposer des modifications raisonnées.
 - Réaliser un diagnostic d'élevage de production de viande bovine ou ovine ou bien d'un élevage bovin lait ou bien d'un élevage équin et de valorisation de jeunes chevaux et proposer des modifications raisonnées.
 - Elaborer un diagnostic sur un espace fourrager, prenant en compte les exigences du système d'élevage.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les postes occupés par ces techniciens supérieurs se caractérisent par leur grande diversité. Outre ceux qui s'installent à la tête d'une exploitation, leurs employeurs se classent dans l'industrie laitière ou celle des viandes, la collecte et le négoce, les groupements de producteurs, l'alimentation animale, le contrôle de performance, le développement, l'insémination artificielle, la formation et, en moindre proportion, dans le machinisme et les équipements spécialisés, la recherche, les instituts techniques. Les principales fonctions occupées sont celles qui touchent au conseil et au technico-commercial. Les autres relèvent de la production, de la formation et du laboratoire-expérimentation.

On peut caractériser la qualification recherchée pour un emploi de technicien supérieur en production animale de la manière suivante : agent de relation-conseil spécialisé en production animale, au service de structures variées exigeant de lui une capacité de contact mise en pratique dans les registres divers (commercial, technique, de service).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Par sa qualification de niveau III, le technicien supérieur se situe dans l'emploi entre l'ingénieur et le technicien (de niveau IV). Son degré de responsabilité et d'autonomie est variable selon la nature et la taille de la structure qui le recrute. Les employeurs recherchent en lui, de prime abord, un profil de technicien maîtrisant bien les connaissances technologiques de base en production animale, l'approche globale de l'exploitation d'élevage et de son environnement, les données essentielles de la filière. Ses bases scientifiques et techniques doivent lui permettre d'acquérir ultérieurement une spécialisation par une formation complémentaire, axée sur une activité précise (rôle commercial, techniques d'insémination, de contrôle de performances, de production très spécialisée...).

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 117 €
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	4 645
Jugés difficiles à recruter	44 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury national, présidé par un ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts, est composé : – pour deux tiers au moins d'enseignants d'établissements agricoles publics ou privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparatoire au BTSA,

– pour un tiers au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées et de personnalités notoirement compétentes, dont au moins un membre de l'enseignement supérieur.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Idem.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Sa composition doit être conforme à la fois à la réglementation du BTSA et au décret d'application de la VAE (n° 2002-615 du 26 août 2002) : – deux-tiers d'enseignants d'établissements agricoles publics ou privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparatoire au BTSA,

– un tiers de représentants qualifiés des professions concernées, pour moitié employeurs et pour moitié salariés occupant un emploi visé par le diplôme.

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP15612

Pour plus d'informations

[LIEN VERS LE DESCRIPTIF](#)

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : educagri.fr
<http://www.educagri.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/358/>